



**Sodi**

La maintenance industrielle en toute confiance

# CHARTRE SSEQ

2023

L'année 2022 aura été marquée par l'intégration des agences Osis dans le système intégré déployé a sein de SODI par l'arrivée de nouvelles agences (le Teich et SODI water jetting removal). Des benchmarking ont eu lieu frequemment et ont permis d'améliorer notre système. Nous disposons maintenant d'implantation fortes sur l'ensemble du territoire, sommes devenus leader sur notre marché et devons assumer notre rôle. Nous sommes au service de nos clients pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes en termes de maintenance et de services industriels. Nous garantissons à nos clients un accompagnement quotidien dans la réalisation et le pilotage des activités qui nous sont confiées en respectant notamment leurs cahiers des charges et les délais impartis.

Pour nous, la sécurité est tout à la fois une préoccupation constante, une valeur indiscutable et un enjeu fort.



Cette notion de sécurité s'applique, en premier lieu à la sécurité et à la santé des salariés (y compris naturellement les intérimaires, les sous-traitants) à leur poste de travail, mais doit également s'attacher à la sécurité de nos matériels et de nos installations.



Dans le but de localiser, réduire et éliminer les dysfonctionnements, sources de perte de temps, de surcoûts, de risques pour les hommes et de dégradation pour l'environnement, nous avons décidé de structurer notre démarche SSEQ selon essentiellement deux référentiels : **le MASE et l'ISO 9001**. Sur certaines régions, pourront s'ajouter l'**ISO 14001** mais aussi la norme **EN 19443** pour les plaques EDF .

Cette politique s'articule autour des principes suivants :

**1** L'évaluation des risques, le respect de nos règles d'or et les mesures de prévention associées doivent être prises en compte dès la préparation de l'offre et intégrées à toutes les étapes de la préparation

**2** Chaque situation dangereuse, chaque accident doit faire l'objet d'une analyse détaillée et d'un retour d'expérience partagé au niveau national (REMEX). De plus, dans le but de limiter les accidents, nous nous engageons à restreindre l'appel au personnel d'appoint dans les limites de nos capacités

**3** La formation des salariés doit intégrer, au-delà d'une maîtrise technique de nos métiers, une parfaite connaissance de nos risques, des mesures de prévention et des procédures internes, en s'appuyant sur des formations conçues spécifiquement pour nos activités.

**4** Le développement et la pérennité de SODI dépendent de notre capacité à satisfaire nos clients en les plaçant au centre de nos préoccupations et ce, en améliorant constamment la qualité de nos prestations de services en terme de respect des exigences contractuelles, d'efficacité de notre fonctionnement, de maîtrise des coûts, de solutions innovantes.

**5** Le respect des réglementations, de l'environnement, de notre charte environnementale ainsi que la vérification de leurs applications constituent enfin la base minimum de fonctionnement de nos entreprises.

**6** L'un des moteurs de notre politique de développement technique doit être l'amélioration des conditions de travail de nos salariés et la minimisation des risques.

La mise en œuvre de cette politique nécessite une implication et une responsabilisation de l'ensemble du personnel.



De plus, nous vous demandons de mettre en œuvre votre droit de retrait lorsque vous vous trouvez dans une situation que vous jugez dangereuse. Afin de pouvoir analyser et corriger le dysfonctionnement sécurité auquel vous aurez fait face, il est important d'en avertir votre hiérarchie (devoir d'alerte).

Dans ce cadre, nous informons nos salariés de l'interdiction absolue de consommer alcools ou drogues sur les lieux et durant le temps de travail.



Notre ambition est de mettre en place un processus d'amélioration continue afin de tendre vers le seul objectif acceptable : **Aucune atteinte à l'intégrité physique**. Notre succès dans les marchés de nos spécialités dépend de l'adhésion totale et permanente de l'ensemble du personnel à cette démarche, qui est coordonnée au niveau national.

Je m'engage personnellement à apporter les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Les objectifs SSEQ 2023 doivent ensuite être déclinés dans chaque région afin de pouvoir insérer des objectifs locaux qui ne seraient pas repris au national mais qui sont indispensables dans le cadre de notre processus d'amélioration. J'attends en retour, de chacun d'entre vous, implication et détermination pour que les objectifs fixés soient atteints.

**Jean-Luc ROBIN**

Fait à Châteauneuf-les-Martigues, le 23.01.2023.